

Les Marocains à la retraite aux Pays-Bas continueront de percevoir intégralement leurs pensions et indemnités

RABAT (MAP) - Les Marocains à la retraite aux Pays-Bas continueront de percevoir leur pension dans son intégralité, y compris les allocations complémentaires au Maroc, et ce conformément à la décision de la commission mixte maroco-néerlandaise qui s'est réunie jeudi dernier, a indiqué mardi le ministre de l'Emploi et de la formation professionnelle, M. Jamal Rhmani.

En réponse à une question orale à la Chambre des conseillers au nom du ministre délégué chargé de la Communauté marocaine résidant à l'étranger, M. Mohamed Ameur, M. Rhmani a rappelé l'accord liant le Maroc et les Pays-Bas en matière de sécurité sociale, signé en 1972 et modifiée en 1996.

Cet accord vise à assurer aux membres de la communauté marocaine en Hollande et à leurs proches établis au Maroc une protection sociale dans le cadre des principes fondamentaux des conventions internationales de sécurité sociale.

Le ministre a rappelé que la partie néerlandaise avait exposé l'idée de bloquer le transfert des allocations complémentaires aux retraités, aux personnes atteintes d'incapacité de travail et aux jeunes handicapés rétablis au Maroc.

La partie marocaine, a-t-il ajouté, a été claire la-dessus en soulignant l'impossibilité de procéder à une révision de l'accord maroco-hollandais sur la sécurité sociale et que de tels amendements risquent de porter atteinte aux acquis des bénéficiaires, notamment quelque 654 personnes qui pourraient perdre un revenu essentiel.

M. Rhmani a rappelé dans ce sens une série de rencontres tenues avec les associations représentant cette catégorie de bénéficiaires en vue de résoudre ce problème.

Il a également évoqué les réunions de concertation entre le ministère des Affaires étrangères et de la coopération, le ministre délégué auprès du Premier ministre chargé de la Communauté marocaine résidant à l'étranger et le Conseil supérieur de la communauté marocaine à l'étranger, au cours desquelles l'accent a été mis sur la nécessité de respecter les principes internationaux garantissant leurs droits aux bénéficiaires de ces allocations.

Publié le: 23/07/2008 à 07:38:18 GMT

Source : MAP

URL de cet article: <http://www.avmaroc.com/actualite/marocains-retraite-a135404.html>